

MAIRIE
de
LASSÉРАН 32550

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 9 novembre 2020 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 2 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

PRESENTS : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, Serge JACQUART, Arthur BENOIT, François SABATHE, Mathieu ROUMAT

Mesdames Christine BERGES, Caroline MOMBOISSE, Tonia SALAÜN, LACAZE Joanne

POUVOIR : Madame SARLET Danièle donne pouvoir à Monsieur SORIANO Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Caroline MOMBOISSE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU 28 SEPTEMBRE 2020

Après lecture du compte rendu de la séance du 28 septembre 2020, aucune modification étant apportée.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : TRAVAUX ISOLATION SALLE DES FETES – BUDGET 2021

Monsieur le Maire expose le projet de Rénovation Energétique de la Salle des Fêtes, sur le budget communal 2021, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 39 942,27 € HT :

- Climatisation : 18 400 € HT
- Portée d'entrée : 6 698,90 € HT
- Isolation : 14 843,37 € HT

Ces travaux consistent à l'isolation du plafond et changement de menuiseries .

Il informe le conseil municipal que le projet pourrait être éligible à diverses subventions :

- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- DETR

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ISOLATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR, du Département et du Conseil Régional en vue de la rénovation énergétique de la salle des fêtes

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX ENERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FETES

Coût de l'opération	Financement
Climatisation = 18 400,00 € HT	D.E.T.R. :(30%) = 11 982,68 €
Porte entrée principale = 6 698,90 € HT	Département : (10%) = 3 994,23 €
Isolation = 14 843,37 € HT	Région : (30%) = 11 982,68 €
	Autofinancement = 11 982,68 €
TOTAL : 39 942,27 € HT	TOTAL : 39 942,27 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNALE (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de la Communauté de Communes, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Sa forme et sa procédure d'élaboration sont les mêmes que pour un PLU.

La démarche d'élaboration du PLUi est réalisée sous la responsabilité de l'EPCI en collaboration avec les communes membres. Elle implique nécessairement sur une concertation large avec les Communes et une co-construction. C'est une démarche qui s'établit sur plusieurs années et nécessite un investissement financier conséquent.

Monsieur le Maire donne lecture du II de l'article 136 de la loi du 27 mars 2014 dite loi ALUR.

A l'issue de cette lecture, il rappelle que la loi ALUR érige en principe le caractère intercommunal de la compétence urbanisme au 1er janvier 2021, mais que ce transfert peut ne pas avoir lieu si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population d'une communauté s'y opposent et si la délibération est prise dans les trois mois précédant la date prévue de transfert, soit avant le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal EXPRIME le souhait de garder la compétence urbanisme au niveau communal.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

1°) Devis pour restauration des 3 tableaux de l'église : 6 865 € ou les 2 inscrits : 3 825 €. Question reste posée des subventions possibles.

2°) Peintures de l'Abbé Bats 1871-73 à conserver . Voir restaurateur en capacité de la faire.

3°) Commission communication : Dysfonctionnement agenda non opérationnel. Manque : Présentation de la Commune, des associations, équipe pédagogique de l'école, parcours VTT santé, transition écologique et zérophyto).

Réunion commission communication : Lundi 23 novembre 2020 à 20h

4°) Travaux lavoir : Devis d'un montant de 5 000 € pour la couverture. Plantation à organiser.

5°) Salle des fêtes : Prix des locations à revoir et présenter au Conseil Municipal pour validation.

6°) Projet habitat léger sur la commune.

7°) Entretien des haies : difficultés pour orienter la taille des haies. Proposition de replanter des haies avec les propriétaires concernés, via des conventions.

8°) Réunion APE : le trail ne sera pas organisé.

9°) Lotissement : 1 lot vendu, 1 sous-seing avec le Toit Familial. Un bilan sera fait au printemps 2021.

10°) Photo don du sang sur agenda national

11°) Organiser le relai des articles de la Dépêche sur Lasséran aux lasséranais par mail.

12°) Annulation du 11 novembre. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

13°) Empeluche : Projet de rénovation du chemin.

14°) Sentier de randonnée du bas du village à retracer. A voir sur le budget communal 2021.

15°) Direction solidarité : Courrier pour les Communes concernant l'aide pour les Jeunes (FAJ)

16°) La Poste : Proposition de numérotation des maisons.

17°) Journal Communes de la Paix : Article sur Lasséran des éditions de septembre 2020

18°) Grippe aviaire : Recommandations à diffuser.

19°) Mail de Colette DAUBIAN éloge sur l'école.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE.	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT	Danièle SARLET Pouvoir à Mr SORIANO	